Procès-verbal du Conseil d'Administration n°26 de l'association Villeneuvois à vélo réuni le 28 décembre 2024 chez Francis.

La séance est ouverte à 14 h 10.

	Présent·e	Excusé∙e	Absent∙e
Pierre BAUDIN			x
Gaston BOSC	X		
Francis CAZEILS	X		
Adrien CHAUD	X		
Thierry GENART			X
Claude GUÉRIN			X
Faustine LAMARD	х		
Florentin L'HOMMEDÉ	X		
Alexis LEFEBVRE	X		
Annick MARQUET	x		
Eddy PARISOT		X	
Françoise RISS-CAZEILS	X		

Invités: Julien LAMARD, Alcibiade.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA
- Retour à froid sur la véloparade de Noël
- Retour sur la rencontre des ateliers vélo à La Véloterie de Cahors
- Point trésorerie et bilan comptable 2024
- Réponses aux sollicitations récentes de l'association
 - Élaboration du Plan d'Actions en faveur des Mobilités Solidaires de la Vallée du Lot, par le CD47, mardi 21 janvier de 14 h à 16 h 30 en mairie de Villeneuve
 - o Encadrement de la balade Famille 30 km du Défi 47, dimanche 13 avril 2025
- Définition des projets 2025 pour les demandes de subventions (Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière, Fonds de Développement de la Vie Associative, Contrat Politique de la Ville)
- Choix des personnes qui représenteront l'association aux assemblées générales de la FUB (1er et 2 mars) et de l'AF3V (6 avril), si on y va
- Vote de l'enveloppe budgétaire pour l'antenne VéLot en 2025
- Budget prévisionnel 2025 : quelles dépenses sont à prévoir en 2025 ?
- Galette des rois 2025 ?
- Assemblée générale 2025 : organisation

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration **approuve** le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2024.

II — Retour à froid sur la véloparade de Noël

Françoise montre de magnifiques clichés pris par Rémy Langlois, membre d'Objectif Image 47, association invitée pour prendre des clichés de la véloparade.

Nous étions autour de 110 participants, ce qui est honorable. Cependant, il y a eu plusieurs légers problèmes de sécurité. Nous aurions préféré les policiers à moto, car la police municipale en voiture est assez inutile et fait doublon avec notre voiture-balai. Avoir la police municipale à moto permet de bloquer les gros axes en amont et d'aller plus rapidement à vélo, mais également d'être visible en tant qu'autorité.

Les voltigeurs demandent à ce que soit évoqué plus explicitement les consignes de sécurité, notamment le fait de se tenir sur sa droite pour faciliter le travail des voltigeurs. Faustine juge que cela se place globalement bien. Françoise fait remarquer que pour le prochain parcours, il faut éviter de passer dans des rues trop étroites, car cela a gêné aussi le travail des voltigeurs.

Le lieu de départ n'était pas génial, notamment à cause des travaux. Adrien rappelle qu'il avait choisi ce lieu de départ conformément à la demande l'an dernier d'être plus visible en centre-ville, notamment au départ; et que les travaux des allées Georges Leygues devaient avoir laissé la place libre sur l'esplanade devant le monument aux morts, selon le phasage initial. Les retards de chantier ont fait que cette esplanade n'était pas disponible. De plus, contrairement à ce que nous avions vu le 6 décembre, la contre-allée n'était pas fermée à la circulation, ce qui a même étonné la PM; cela probablement à la demande des élus qui souhaitaient offrir plus de stationnement sur la contre-allée (alors que ces places disparaîtront l'an prochain!). Au final, la contre-allée sans voitures aurait été un très bel endroit de départ, mais avec les voitures stationnées et la circulation qui n'a été que tardivement bloquée, l'endroit était exigu. Rajouter à cela les policiers municipaux qui sont arrivés en retard, Adrien qui a dû luimême fermer la circulation, et la sono qui fonctionnait mal initialement, et donc on a eu un rassemblement qui n'a pas offert toute la visibilité escomptée. Gaston veut envoyer un retour à la mairie afin que les services et élus soient conscients de ces problèmes. C'est absurde de contraindre la circulation des piétons sur le trottoir rempli de terrasses, pour offrir 15 places de stationnement supplémentaires... L'an prochain : reste-t-on en centre-ville, revient-on en périphérie ? Adrien pensait à la place d'Aquitaine (pour favoriser l'alternance rive droite – rive gauche), mais cela est jugé peu visible. La rue de Paris est probablement exigue. L'espace qui semble adapté est le parvis de l'église Sainte-Catherine, car finalement il y avait largement l'espace disponible, contrairement à ce qui nous avait indiqué! Cela dépendra aussi des travaux des allées Georges Leygues, qui seront logiquement en décembre 2025 devant la tour de Paris / pharmacie, ce qui imposera le déplacement de l'espace enfants de la Bastide Enchantée.

Le lieu d'arrivée était par contre formidable, avec le feu d'artifice en final. On ne peut pas proposer d'autre animation en parallèle (par exemple une soupe, proposée à Agen) mais la combinaison véloparade et feu d'artifice est unique, et il faut en profiter.

Côté sono, on en revient aux discussions de l'an dernier : il faut une sono devant et une sono arrière. Cette année, le dispositif expérimental était un peu dysfonctionnel (c'était un essai!) et surtout mal placé dans le cortège, placé en queue de cortège alors que le son était diffusé vers l'arrière.

Le repas des bénévoles proposé à la fin au Café Cantine était super et a permis de nombreuses rencontres. C'est à refaire l'an prochain. Si les finances de l'association ne le permettent pas, une participation au repas n'est pas jugée problématique par les membres du CA.

Adrien montre le parcours qu'il a déjà repéré pour l'an prochain, à travers le quartier du Rooy, avec de très jolies maisons illuminées (ce qui manquait un peu cette année). La date prévue est le samedi 20 décembre 2025, vacances scolaires obligent. Il est souhaité que la parade circule davantage en ville. C'est un défi en termes d'encadrement et de gestion du trafic à 1 h 30 du feu d'artifice...

Il est suggéré de déposer un message dans les boîtes aux lettres des maisons illuminées, annonçant le passage de la véloparade pour que les gens soient là et qu'on soit sûr que les maisons sont allumées. Adrien l'a fait cette année, la veille au soir, ce qui est probablement trop tôt. Florentin suggère qu'on pourrait le faire au moment de notre repérage. Partage-t-on le parcours publiquement l'an prochain ? L'idée initiale était de ne pas encourager des gens à décorer leur maison spécifiquement pour la véloparade, mais la probabilité que cela arrive est quasi-nulle. Françoise dit justement qu'il faut savoir ce que l'on veut...

Le CA tient à féliciter Émilie pour la magnifique affiche. On pourra alterner entre les deux affiches de l'an dernier et de cette année selon le lieu de départ de la parade (passage ou non sur le pont des Cieutat).

III — Retour sur la rencontre des ateliers vélo à La Véloterie de Cahors

Adrien, Francis, Françoise, Florentin, Faustine, Julien font un retour sur le séminaire régional des ateliers vélo à Cahors. C'était un chouette moment de rencontre entre ateliers d'auto-réparation autour du Lot: il y avait Agen, Villeneuve-sur-Lot, Castelmoron-sur-Lot, Cahors, Uzerche, Tulle, Capdenac, Figeac, Villeneuve (en Aveyron) et d'autres. Le matin nous avons fait un *brainstorming* entre ateliers puis l'après-midi chaque personne de l'association est allée dans un groupe de travail avec d'autres ateliers. On en fait un retour ici:

Groupe plaidoyer politique (Adrien, Florentin)

Une association a évoqué sa politique désormais, qui est de faire les demandes par des canaux officiels et plus par l'intermédiaire d'élus ou de techniciens. Cette asso s'est trop faite balader pendant deux ans en parlant directement à l'élu référent, qui n'avait que peu de prises par rapport au Maire. Florentin dit donc qu'on doit demander le local par du *on,* et plus généralement nos demandes par des courriers adressés au Maire ou au Président de la CAGV. Françoise est étonnée que cela n'a pas été fait plus tôt et que cela n'est pas la politique courante de l'association. Adrien répond qu'il a déjà fait ça plusieurs fois mais qu'effectivement la plupart des demandes passent par mail ou par du *off.* Sinon on pourrait envoyer un courrier par semaine! Gaston prévient: Quand on fait du *on,* cela engage l'association d'un point de vue politique, du moins officiellement. La direction de notre politique doit être commune et consciente par tous les bénévoles.

Florentin trouve qu'il serait bien que d'autres personnes écrivent des courriers pour qu'Adrien ne soit pas le seul rédacteur, car au final Adrien n'a pas le temps de tous les écrire, et des sujets ne sont jamais évoqués. Parmi les courriers officiels à écrire :

- voie verte à Allez-et-Cazeneuve: demander des comptes et une amélioration de la « sécurisation du carrefour avec la voie verte » qui a été réalisée n'importe comment et a détérioré la voie verte vers Sainte-Livrade
- faire une demande officielle d'un local
- se plaindre de l'aménagement de la rue Jeanne d'Arc, pour laquelle nous n'avons jamais été consultés
- étendre les doubles sens cyclables sur la rive gauche

• demander le stationnement vélo au marché bio, qui aurait dû être installé en juillet

Le problème est qu'une fois cela dit, qui s'occupe d'écrire les courriers? Pas grand monde. Adrien enverra à tous le modèle de courrier avec en-tête de l'association. Il souhaite que les courriers lui soient tout de même envoyés pour relecture avant envoi.

Financements (Faustine)

Faustine a participé au groupe sur les financements, qui a beaucoup parlé de subventions. Un exemple qui nous intéresserait serait l'inscription à la filière de <u>Responsabilité Élargie du Producteur</u>, via l'organisme Eco'Logic, qui est chargé de valoriser les carcasses de vélos recyclés. Cela peut produire du financement pour l'association qui valorise ce que nous faisons déjà gratuitement. La condition nécessaire est que l'EPCI (CAGV ou Lot & Tolzac?) ne doit pas déjà être inscrite à Eco'Logic. À faire pour 2025 ?

Bénévolat (Françoise et Florentin)

Françoise et Florentin ont participé à l'atelier bénévélat, cela s'est terminé par un atelier « gestion des conflits entre bénévoles », pas spécifique au vélo. La conclusion donnée est l'importance d'avoir une charte des bénévoles que l'on affiche en grand dans le local et à qui tout le monde se réfère en cas de conflits.

Un autre constat est que l'on a toujours du mal à motiver des gens à venir aider, à intégrer de nouveaux bénévoles. La FUB préconise d'ailleurs de passer 10 % de son temps bénévole au recrutement et l'animation de la communauté de bénévoles [comme on a fait avec le repas de Noël, NDLR]. Une manière simple et utile de recruter de nouveaux bénévoles est de proposer des ateliers / apéro démontage de vélos (quand nous aurons le local), c'est facile et intégrant.

Conclusions

Faustine juge que cette rencontre avec de nombreuses associations dans le Sud montre qu'il y a du dynamisme autour du vélo, ce qui est chouette et à valoriser. Gaston trouve qu'il faudrait se mettre en lien avec les acteurs locaux dans le Département, mais cela est difficile car les gens n'ont pas tous vocation à partager. VéLot a déjà rencontré des particuliers qui font de la réparation vélo chez eux en autonomie dans la vallée de Garonne, mais qui ne souhaiteraient pas s'intégrer dans une structure existante. Parmi les acteurs locaux avec lesquels il serait intéressant de développer une synergie (voire une antenne): Franck Evrard (Villeréal).

Florentin est étonné que nous ne faisons pas d'atelier d'**auto**-réparation, où les gens apprennent à réparer. Aujourd'hui, il trouve que nous faisons surtout de la réparation, un travail de vélociste gratuit, mais même dans nos ateliers au Café Cantine, les gens nous apportent leur vélo mais ne les réparent pas... Il faut vraiment s'attacher à faire en sorte que le public répare par lui-même! Après tout, les gens ne viennent pas pour qu'on leur répare leur vélo; mais pour que leur vélo soit réparé. À nous de faire en sorte que les personnes intéressées apprennent à réparer.

On n'est pas obligé de positionner nos ateliers itinéraires comme d'auto-réparation, mais notre atelier fixe devra l'être. Il faut arriver à déléguer!

L'association devra en 2025 rejoindre le réseau L'Heureux Cyclage, ce serait très chouette.

IV — Point trésorerie et bilan comptable 2024

Grâce au travail porté le matin-même par Adrien et Annick, notre trésorière, la comptabilité 2024 est terminée. Sur un budget prévisionnel de 5 130 €, le budget (sans amortissement) est de... 5 111 €! Avec l'amortissement, on est à 5 361 €.

NDLR : D'autres dons sont arrivés et à comptabiliser entre le CA et le 31 décembre.

L'excédent prévu n'est que d'environ 140 € ce qui est très honorable et montre un budget à l'équilibre malgré les incertitudes liées à l'absence de local.

Avec le rescrit fiscal obtenu, l'association doit désormais intégrer les frais engagés par les bénévoles, qu'ils soient remboursés ou abandonnés (pouvant alors prétendre à l'émission d'un reçu fiscal, pour défiscalisation éventuelle). Adrien a demandé aux membres du CA de comptabiliser les kilomètres parcourus avec leur véhicule et d'émettre des notes de frais correspondants, afin d'émettre les reçus fiscaux idoines. Ces abandons de frais sont alors intégrés pleinement en comptabilité (contrairement aux années précédentes), conformément au plan comptable français, comme don à l'association. Ainsi, à partir de cette année, le compte de résultat ne sera pas uniquement l'argent ayant transité via l'association, mais également les frais engagés par nos bénévoles.

Dans la même manne, Florentin évoque que durant la formation comptabilité qu'il a suivi avec Francis organisée par le CD47, il serait intéressant de développer la <u>valorisation comptable du bénévolat</u>. Le plan comptable associatif français prévoit en effet que si l'association peut comptabiliser de manière fiable le bénévolat dans sa structure, elle doit l'intégrer à sa comptabilité comme don en nature de son temps estimé à 11,88 € par heure (SMIC) + 11 % de charges. Cela représenterait l'investissement financier si les actions de l'association n'étaient portées que par des salariés.

La valorisation du temps de bénévoles permet de valoriser vraiment le temps passé par les bénévoles dans l'association, et de présenter la valeur que l'association représente aux financeurs. Cela permet de valoriser dans le bilan ce que l'association génère pour la société. Par exemple, si les financeurs donnent une subvention de 4 000 €, alors on leur présente le retour sur investissements.

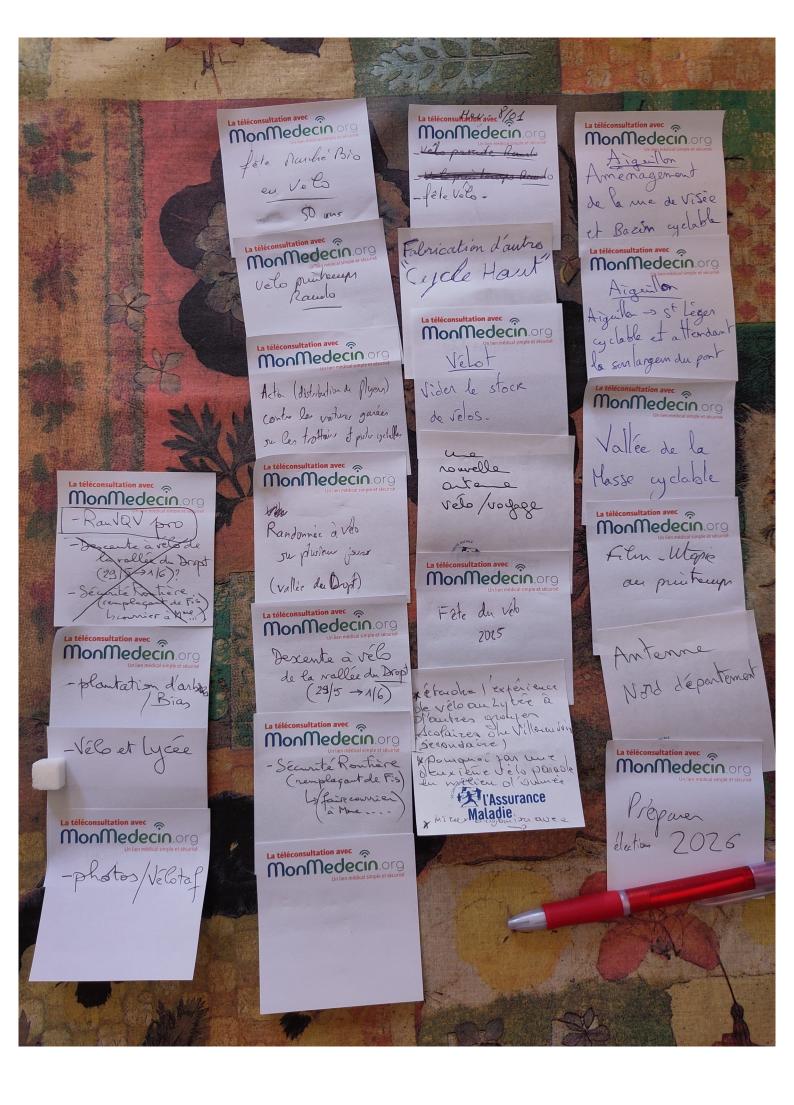
Problème : c'est un enfer sans nom, car chacun n'a pas envie de passer son temps à comptabiliser le temps investi pour l'association, ni au fil de l'eau, ni en fin d'année ! Si chacun est discipliné, on peut s'y investir. Si c'est trop chiant, on arrêtera.

Après moult discussions, il est décidé d'effectuer une estimation très grossière du temps bénévole en 2024 qui ne sera pas inscrite en comptabilité officielle (mais présentée à l'AG et dans les demandes de subvention), et d'effectuer un bilan à chaque CA du temps investi par les bénévoles. Il faut absolument éviter que ce soit une nouvelle tâche laborieuse pour nous. Si on voit que l'on n'arrive pas à tenir cela, on arrêtera dès le milieu d'année. Francis considère que cela permet de rappeler aux élus « à quoi servent les associations », d'autant plus en période de disette budgétaire.

V — Élaboration des projets 2025

Idées de projets 2025

Les membres du CA réalisent un *brainstorming* (remue-méninges) sur post-it, autour de leurs idées pour des projets 2025. Cela donne le résultat suivant :



S'en suit des explications point par point. On voit notamment plusieurs volontés communes à des membres du CA :

- une véloparade de printemps, qui n'est pas nécessairement liée au carnaval, mais peut-être plus à *Mai à vélo* ;
- la Fête du vélo 2025, afin de faire un événement annuel autour du vélo au quotidien à Villeneuve-sur-Lot, avec un ciné-débat à L'Utopie;
- un « voyage » sur plusieurs jours (3?) sur la véloroute de la vallée du Dropt, une balade qui serait à la fois militante pour développer cette véloroute, et familiale en organisant un petit voyage à vélo pour commencer... avant de vrais voyages plus tard ?
- poursuivre les actions auprès du public scolaire, notamment avec une nouvelle opération au lycée ou une journée « à l'école primaire à vélo » avec la fermeture de nombreuses rues aux voitures sur une journée (le vendredi du week-end de la Fête du vélo?) pour inciter à l'écomobilité scolaire ;
- fabriquer d'autres vélos géants ou funs, et vider le stock de vélos de VéLot ;
- développer l'association avec d'autres antennes, dans le nord du département (CCBHAP, Fumélois...);
- participer à l'événement des 50 ans du marché bio, fin mai à Villeneuve-sur-Lot.

Ces événements sont des projets pour 2025, pas encore détaillés. Des commissions peuvent se former entre membres du CA pour avancer sur tel ou tel projet :

- commission voyage à vélo : Francis, Annick, Julien ;
- commission aménagements : Adrien, Florentin...;
- commission randos vélo et culture : se rencontre le 12 janvier.

D'ores-et-déjà dans le calendrier, on commence à voir quelques dates clés :

- 28 février 3 juin : baromètre des villes cyclables 2025 ;
- Un nouvel atelier aux Fontanelles les lundi 21 et mardi 22 avril (début des vacances de la zone A) ?
- Mai à vélo : au mois de mai
 - Labelliser une rando vélo et culture en Villeneuvois dans les coteaux de Prayssas, auprès de la CCCCP (Francis, Françoise, Annick, Florentin);
 - Véloparade de printemps ?
- 16-17-18 mai : fête du vélo à Villeneuve-sur-Lot ;
- 28 mai 2025 : 50 ans du marché bio ;
- 29 mai 1^{er} juin **ou** début juillet : voyage à vélo le long de la véloroute de la vallée du Dropt.

Ce moment de *brainstorming* permet déjà d'avoir une vision sur les volontés des membres du CA pour l'association en 2025. Le planning détaillé se creusera au fil des prochaines semaines, d'ici l'AG.

Budget prévisionnel 2025

Adrien et Annick sont chargés d'élaborer un budget prévisionnel 2025 suite aux projets évoqués cidessus pour les demandes de subvention, dont les premières dates butoir arrivent dès le 10 janvier pour la ville de Villeneuve-sur-Lot, 20 janvier pour le PDASR, 31 janvier pour la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.

VI — Réponses aux sollicitations récentes de l'association

Élaboration du Plan d'Actions en faveur des Mobilités Solidaires de la Vallée du Lot, par le CD47, mardi 21 janvier de 14 h à 16 h 30 en mairie de Villeneuve

Pas eu le temps d'être évoqué en CA, sera discuté par mail.

Encadrement de la balade Famille 30 km du Défi 47, dimanche 13 avril 2025

Nous sommes sollicités par la CAGV afin d'aider à l'encadrement de la randonnée famille #30 km du Défi 47, le dimanche 13 avril 2025. Cette randonnée est nouvelle et à destination des familles, là où l'an dernier le parcours de 47 km, théoriquement à destination des familles, était surtout à destination des personnes qui voulaient s'engager dans un défi sans que cela soit chronométré...

Seulement, les frais d'inscription sont de 15 € par personne, l'événement est à destination des cyclosportifs et nous n'avons que peu d'intérêt à y aller. L'aspect payant de cette randonnée est gênant pour de nombreux membres du CA.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**8 personnes ayant le droit de vote**), décide de ne pas répondre favorablement à cette sollicitation pour l'encadrement de la balade Famille 30 km du Défi 47.

VII — Choix des personnes qui représenteront l'association aux assemblées générales de la FUB (1er et 2 mars) et de l'AF3V (6 avril), si on y va

Nous sommes adhérents de la Fédération des Usagers de la Bicyclette et de l'Association Française des Véloroutes et Voies Vertes, et à ce titre, nous pouvons aller à leurs assemblées générales, qui sont souvent un très bon moyen de rencontrer de nombreux militants et militantes pro-vélo en France.

Historiquement, Adrien y est allé en 2022 à Reims ; Francis est allé à Rennes en 2023 ; Florentin et Fasutine sont allés à Grenoble en 2024.

L'assemblée générale de la FUB est le 1^{er} et 2 mars, à Paris centre, précédé du congrès de la FUB les 27 et 28 février. Les frais sont remboursés par la FUB à hauteur d'un billet aller-retour en train en 2nde classe, ou 200 € max en covoiturage. Adrien est à proximité; peut-être que Florentin et Faustine voudraient en profiter également pour y aller ? Aucun autre membre du CA n'est intéressé à première vue.

L'assemblée générale de l'AF3V est début avril à Paris : Adrien ira. Les frais ne sont pas remboursés.

VIII — Vote de l'enveloppe budgétaire pour l'antenne VéLot en 2025

Le Conseil d'Administration a approuvé, le 13 juillet 2023, la création d'une antenne locale, dénommée « VéLot », sur les territoires de la Communauté de Communes Lot & Tolzac et la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ; elle peut également agir sur le sud de Val de Garonne Agglomération, sans pouvoir porter d'action juridique. Conformément à l'article VIII des statuts spécifique aux antennes, « un budget spécifique peut être alloué à leurs actions, approuvé chaque année par le Conseil d'Administration ». En 2023, le CA avait délégué 150 € du budget de l'association à l'antenne VéLot ; 300 € en 2024.

Pour rappel, la comptabilité de VéLot est intégrée à la comptabilité de la structure juridique Villeneuvois à vélo. Seulement, nous sommes entrés dans une comptabilité analytique, qui permet de créer une comptabilité à part pour l'antenne VéLot, au sein de notre logiciel comptable. Toutes les recettes et dépenses de l'antenne VéLot sont donc comptées indépendamment des recettes et dépenses de Villeneuvois à vélo, quand bien même les deux structures partagent le même compte bancaire. L'antenne VéLot dispose d'un rapport financier. Les adhésions à VéLot (qui sont juridiquement des adhésions à Villeneuvois à vélo) sont comptées dans la compta de VéLot. Durant l'assemblée générale, le trésorier présentera le rapport financier de la structure juridique Villeneuvois à vélo (qui inclut donc les dépenses et recettes de VéLot), qui nécessite une approbation obligatoire, puis à titre d'information le rapport de l'antenne VéLot.

Ces 300 € ne sont donc qu'un mouvement interne allant dans le « passif » de l'antenne VéLot, une autorisation de dépenser 300 € (en plus des recettes récoltées par l'antenne). C'est en quelque sorte une autorisation pour l'antenne, d'avoir un résultat financier négatif d'au plus 300 €, sans que cela ne gêne Villeneuvois à vélo.

D'après les premiers éléments du compte de résultats en 2024, l'antenne VéLot a eu un excédent de 172,93 € sur le compte de résultat 2024 (172,07 € de charges pour 345 € de recettes). En compensant avec la dette de 121,57 € eue en 2023 et l'enveloppe budgétaire de 300 € adoptée l'an dernier (cf. PV CA 18), l'antenne a alors un passif de 351,36 € positif cette année.

Adrien propose de déléguer de nouveau 300 € du budget de l'association à VéLot, même si comme nous l'avons vu en 2024, l'antenne est déjà en excédent sans notre aide.

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 13 juillet 2023 autorisant la création de l'antenne locale « VéLot »,

Vu les statuts, et le règlement intérieur,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes (**8 personnes ayant le droit de vote**), délègue 300 € du budget de l'association Villeneuvois à vélo à l'antenne VéLot, pour l'année 2025.

IX – Événements

Galette des rois 2025 ?

Après le repas des bénévoles, se pose la question de l'intérêt d'organiser une nouvelle galette des rois en janvier 2025 pour l'association. Françoise et Francis organisent déjà une réunion de travail du groupe rando vélo et culture en Villeneuvois autour d'une galette le 12 janvier. L'Assemblée Générale a elle lieu le vendredi 21 février 2025, soit un mois après.

Après discussions, est considéré que la galette des rois est un événement qui inclut des personnes qui ne sont pas naturellement bénévoles pour l'association, voire veulent découvrir l'association (comme cela a été le cas pour Florentin et Faustine en 2023, avant de fonder VéLot). Est acté finalement d'en organiser une, le samedi 18 ou samedi 25 janvier 2025, selon les disponibilités du Café Cantine. Date à confirmer.

Assemblée générale 2025

L'AG 2025 a lieu le vendredi 21 février 2025 à partir de 19 h à la MVA (on n'a la grande salle qu'à partir de 18 h 30). Auberge espagnole à la fin. Organisation concrète et répartition de la parole seront à discuter début février.

Prochains événements:

- 18 ou 25 janvier : galette des rois ;
- 21 février 19 h à la MVA : AG 2025 ;
- 22 février : atelier de réparation ;
- 27 février 2 mars : congrès et AG de la FUB à Paris.

La réunion se termine à 17 h 15. Prochain CA, finalement pas le 15 février étant donné que personne ne paraît disponible, mais à la suite de l'AG : date à déterminer avec les nouveaux administrateurs.